

Montpellier, le Mardi 24 mai 2022

A **Kléber MESQUIDA**  
**Président du Conseil Départemental de l'Hérault**

Monsieur le Président,

Le 18 février dernier, Jean Castex, alors Premier Ministre, a annoncé dans un grand discours à l'occasion de la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social la transposition du Ségur de la Santé à la filière socio-éducative. L'annonce de l'attribution d'un Complément de Traitement Indiciaire représentait une première prise de conscience du besoin de réponse urgente face à la crise inédite de recrutement du secteur et aux difficultés des professionnels à assurer leur mission d'accompagnement des personnes fragilisées.

Compte tenu du contexte, ce CTI était fortement attendu par les personnels sociaux et médico-sociaux de FPT mais est aussi espéré par ceux - administratifs et techniques (FDEF) comme assistants familiaux - qui œuvrent au quotidien dans des conditions souvent difficiles.

**Nos syndicats ont écrit au ministère pour alerter sur l'importante qu'il n'y ait AUCUN.E OUBLIÉ.E DU SEGUR.**

Les décrets parus 6 avril 2022 sont loin de porter le message de reconnaissance attendu par les agents, pire ils conduisent à un sentiment de colère et d'injustice pour beaucoup de collègues :

- Tous les professionnels ne bénéficient pas de la revalorisation : sont exclus les assistants familiaux, les personnels administratifs, les personnels techniques, les auxiliaires de puériculture.
- Alors qu'on évoquait un Complément de Traitement Indiciaire de 49 points comme dans le Fonction Publique Hospitalière, pour le versant territorial le gouvernement consent à créer la possibilité d'une prime. La différence n'est pas anodine et se fera sentir à la liquidation de nos retraites,
- Cette « prime » n'est pas automatique. Ce décret place chaque collectivité comme décisionnaire de l'attribution de cette prime laissée à la discrétion des employeurs locaux.

**Sur ce point, sachez Monsieur le Président que cette vraie-fausse prime Ségur est fortement attendue par les personnels sociaux et médico-sociaux de la collectivité mais aussi espérée par ceux, administratifs et techniques comme assistants familiaux, qui se sont sentis méprisés par les premières annonces gouvernementales et la parution d'un décret les excluant d'office.**

**Par ailleurs, cette annonce et son application dans le contexte de la concertation sur le RIFSEEP nous font par ailleurs craindre une confusion entre une mesure sensée rendre ces métiers plus attractifs et la refonte d'un régime indemnitaire nous permettant d'être (enfin) rémunérés plus ou moins à la hauteur des agents territoriaux de collectivités comparables. D'ailleurs c'est dans le cadre de la concertation RIFSEEP que nous avons appris que la collectivité souhaitait appliquer le Ségur et qu'elle réfléchissait au périmètre de cette attribution.**



Elle a cependant annoncé qu'elle s'en tiendrait au seul périmètre du décret, en excluant donc les personnels administratifs (assistantes administratives et cadres sur le grade d'attaché ou rédacteur principal), techniques, assistants familiaux. Nous n'en savons pas davantage sur les personnels concernés pour chacune des directions PASEF et MDA pour la DGA-SD, PPI pour la DETIE et Service social du personnel pour la DGA-RH.

**Aussi, la FSU Territoriale de l'Hérault, sa section du conseil départemental de l'Hérault et la section SUD CD34 déposent le présent préavis de grève, pour le mardi 31 Mai 2022 de 00h00 à 24h couvrant l'ensemble des agents de la DGA-SD, DGA-DETIE et DGA-RH.**

Ce préavis permettra aux personnels de notre champ de syndicalisation de participer aux mobilisations qui seront organisées sur le territoire départemental.

**Nous serons rassemblés sur Alco, et à cette occasion, il nous semble important que vous receviez en audience les membres de cette communauté du travail social et médico-social pour ouvrir des discussions concernant :**

- **Le positionnement de la collectivité sur l'application de cette revalorisation de 183€ net par mois en faveur des travailleurs sociaux et médico-sociaux,**
- **Une revalorisation détachée des négociations en cours sur le RIFSEEP**
- **Son ouverture à l'ensemble des personnels (administratifs, techniques, assistants familiaux) qui participent aux missions concernées : « protection de l'enfance, handicap, autonomie, hébergement, insertion, etc. »**

Nous demandons également des moyens humains, en personnels qualifiés, des moyens structurels et financiers permettant de répondre aux missions d'accompagnement des populations et de protection des plus démunis qui nous sont confiées ainsi que des espaces d'échanges réguliers et paritaires sur l'organisation opérationnelle des missions du champs social dans notre collectivité.


Notez enfin que partout en France, ce mardi 31 mai, les travailleurs sociaux et médico-sociaux seront mobilisés pour :

- La transformation de la prime en CTI et son octroi à TOUS les professionnels du secteur social et médico-social
- La revalorisation des grilles des carrières,
- Le dégel significatif du point d'indice,
- Le recrutement d'emplois statutaires et l'ouverture de postes correspondant aux besoins sociaux,
- La création d'un cadre d'emplois spécifique aux assistants familiaux
- L'augmentation du nombre de concours afin de résorber la précarité des professionnels du secteur,
- La reconnaissance des professions du travail social au grade licence

Veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de notre considération.

Pour la section SUD du conseil départemental  
de l'Hérault  
Le secrétaire général

Philippe CAPELLE

  
La FSU Territoriale de l'Hérault  
Hôtel du département  
Alco 1 - Rdc Bureau 3  
☎ 04 67 67 77 04 - ✉ fsu@herault.fr - www.snuter34fsu.fr

Pour la FSU Territoriale de l'Hérault  
et sa section du CD34  
La secrétaire générale

Sylvie URBIN

  
La FSU Territoriale de l'Hérault  
Hôtel du département  
Alco 1 - Rdc Bureau 10/12  
☎ 04 67 67 65 68 - ✉ cotesud34@herault.fr

